



## NOTICE DE L'APPEL A CANDIDATURE

### INTEGRATION AU RESEAU DE FERMES DE DEMONSTRATION DU PROGRAMME PROTEGE EN POLYNESIE FRANCAISE

#### 1. Le projet PROTEGE et le dispositif des fermes de démonstration

PROTEGE est un projet de coopération régionale qui vise à construire un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables. Il est financé par l'Union européenne dans le cadre du 11ème Fond Européen de Développement (FED) au bénéfice des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) du Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Polynésie française et Wallis et Futuna.

Le projet appuie les politiques publiques de ces quatre PTOM. Pour ce qui est de la thématique « agriculture/forêt », il soutient une transition agroécologique pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité ainsi que la gestion intégrée et durable des ressources forestières.

Les objectifs de cette transition agroécologique sont de rechercher une plus grande autonomie vis-à-vis des intrants importés, une plus grande biodiversité cultivée et fonctionnelle, une meilleure gestion des ressources (eau, sol...) et une plus grande résilience face au changement climatique.

Afin d'accompagner la validation de systèmes agro-écologiques viables et de favoriser leur transfert auprès du monde agricole, l'une des activités de PROTEGE vise à **mettre en place et à animer un réseau de fermes de démonstration pratiquant l'intensification écologique**.

La transition agroécologique doit permettre l'amélioration continue des pratiques des agriculteurs, via l'expérimentation et les échanges avec leurs pairs et des experts locaux et/ou extérieurs. Or, le développement de pratiques agroécologiques ne se conçoit pas à l'échelle de la parcelle agricole, mais nécessite la prise en compte de l'ensemble de l'exploitation agricole au sein de laquelle les actions se complètent et les déséquilibres se compensent.

Pour ce faire, **un réseau de fermes** bénéficiera d'un **accompagnement technique, économique et matériel** apporté sur la durée du programme PROTEGE (3 ans). L'appui à l'innovation via la valorisation des pratiques et des savoirs des exploitants sera notamment recherché.

Ces exploitations agricoles serviront en outre de **supports pour l'organisation d'échanges entre agriculteurs, experts locaux et extérieurs** et elles permettront la **collecte de données** à la fois techniques, économiques mais aussi sociales (acceptabilité et pénibilité de certaines pratiques) et environnementales.

Enfin, les exploitants retenus seront invités à **participer aux formations, aux ateliers** locaux et régionaux organisés dans le cadre du programme PROTEGE sur la thématique de l'agro-écologie et du développement de l'agriculture biologique.



### Le dispositif du réseau des fermes de démonstration de l'agroécologie :

Ce réseau de fermes de démonstration devra être idéalement constitué d'au moins une ferme dans chaque archipel de Polynésie, soit :

- îles de la Société,
- Marquises,
- Australes,
- Tuamotu-Gambier.

Les fermes sélectionnées devront, autant que possible, permettre des actions sur les différentes composantes de l'agroécologie :

- La gestion de la fertilité des sols,
- L'augmentation de la biodiversité dans l'espace agricole,
- L'élaboration et le transfert des méthodes de gestion des bioagresseurs compatibles avec l'agriculture biologique,
- La gestion de l'eau en agroécologie,
- Les systèmes d'élevage compatibles avec l'agriculture biologique.

Le réseau de fermes de démonstration comprendra un **nombre limité** d'exploitations afin d'optimiser l'accompagnement. Leur sélection se fera sur la base du présent appel à candidature.

Ces fermes pourront s'appuyer sur un réseau thématique multi-acteurs plus large (stations de recherche, lycées agricoles, organisations professionnelles...) afin de permettre l'approfondissement des différentes composantes de l'agroécologie. Il sera en outre, ouvert aux échanges et au partage avec l'ensemble du monde agricole (agriculture biologique et agriculture conventionnelle).

## **2. Appel à Candidature**

### Objet de l'appel à candidature :

Le présent appel à candidature a pour objet d'identifier les exploitations agricoles souhaitant intégrer le réseau de fermes de démonstration PROTEGE de la Polynésie française. Il doit permettre de retenir des professionnels dont les ressources financières principales proviennent de leurs exploitations agricoles, déjà engagés dans une démarche d'agroécologie et ouverts à l'innovation et au partage de leurs pratiques et de leurs expériences.

**A l'aide du formulaire joint**, le candidat indiquera sa motivation pour intégrer le réseau de fermes de démonstration et ses attentes vis-à-vis du programme PROTEGE.

Il présentera notamment, les pratiques agricoles qu'il met déjà en œuvre pour préserver l'environnement, favoriser l'utilisation d'intrants endogènes à l'exploitation, et conserver la biodiversité. Pour chacune des méthodes exposées, il présentera les résultats observés.

Il décrira le(s) projet(s) agroécologiques qu'il souhaite développer au sein de son exploitation en précisant les raisons, les besoins et les contraintes.

Il indiquera sa participation éventuelle à d'autres projets sur le thème du développement durable.



### Retrait du dossier et demande d'information :

Le dossier de candidature est à retirer auprès de la Direction de l'Agriculture, 500 rue Tuterai Tane (route de l'hippodrome) à Pirae, BP100, 98713 Papeete Tahiti et de ses subdivisions dans les archipels. Tél. : (689) 40 42 81 44 ; fax : (689) 40 42 08 31, email : [secretariat@rural.gov.pf](mailto:secretariat@rural.gov.pf), du lundi à jeudi de 7 h 30 à 15 h 30 et le vendredi du 7h30 à 14h30. Il peut également être envoyé par retour de courriel suivant une demande formulée à l'adresse ci-dessus.

Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès de Laurent Maunas et Julien CAMBOU (Tél : 40 42 81 44 – Poste 382).

### Pièces à fournir :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

#### **Pièces obligatoires :**

- le formulaire de candidature rempli et signé, comprenant le descriptif du projet ;
- une copie de la carte agricole en cours de validité ;
- un plan de situation de l'exploitation (Plan Google Earth ou [www.tefenua.gov.pf](http://www.tefenua.gov.pf) accepté) ;
- un plan parcellaire de l'exploitation datant de moins de 3 mois (plan à main levée accepté) ;
- une copie du bail de location, d'une autorisation d'exploiter, ou d'un titre de propriété.

#### **Pièces facultatives :**

- le certificat d'agriculture biologique en cours de validité si l'exploitation est convertie à ce mode de production ;

En cas d'absence d'une des pièces obligatoires demandées, la DAG se réserve la possibilité d'en informer le candidat. Ce dernier dispose alors de 72 h (3 jours) pour compléter son dossier.

Pour ce faire, le candidat devra obligatoirement renseigner ses coordonnées téléphoniques et email dans le dossier de candidature. La DAG ne pourra pas être tenue responsable du fait de l'impossibilité de joindre le candidat.

### Dépôt du dossier de candidature :

L'ensemble des pièces du dossier de candidature est à faire parvenir à la direction de l'Agriculture (DAG) de Pirae avant le **vendredi 29 novembre 2019 – 12 heures (midi)**. Le dossier peut être :

- soit déposé en mains propres auprès du secrétariat de la DAG, 500 rue Tuterai Tane (route de l'hippodrome) à Pirae. Les pièces sont alors regroupées dans une enveloppe fermée portant la mention « *Appel à candidature – Réseau de fermes de démonstration PROTEGE* »

- soit envoyé par courrier électronique à l'adresse suivante : [secretariat@rural.gov.pf](mailto:secretariat@rural.gov.pf) ou [laurent.maunas@rural.gov.pf](mailto:laurent.maunas@rural.gov.pf) en précisant en sujet "*Appel à candidature pour le réseau de fermes de démonstration PROTEGE* » ;

- soit envoyé par voie postale en précisant la mention "*Appel à candidature pour le réseau de fermes de démonstration PROTEGE*" sur l'enveloppe portant l'adresse suivante :

Direction de l'agriculture,  
BP 100,  
98713 Papeete -TAHITI

Seuls les dossiers complets et conformes seront transmis au jury.



### Les critères d'éligibilité :

Il est indispensable que les chefs d'exploitation soient en règle vis-à-vis des différentes réglementations en vigueur :

- accès au foncier (bail, autorisation ou titre de propriété),
- titulaire d'une carte agricole valide (ou régulariser sa situation).

### Les critères de sélection des candidats :

Toute personne physique ou morale de droit privé éligible désirant faire partie de ce réseau de fermes de démonstrations devra respecter certains critères, à savoir :

- avoir exprimé sa motivation, l'intérêt et la faisabilité de son projet en matière d'agro-écologie et d'agriculture biologique,
- avoir la volonté d'ouverture au public pour échanger et partager ses pratiques,
- être en capacité de transmettre ses données technico-économiques,
- posséder une bonne technicité et de l'expérience,
- posséder sur l'exploitation au moins deux ateliers de production différents (productions végétales/productions animales/pépinière/élevage/plateforme de compostage/atelier de transformation...),
- vivre des revenus de son exploitation agricole principalement,
- ...

### Examen des candidatures :

Les subdivisions de la DAG émettent un avis sur les candidatures issues de leur archipel respectif puis transmettent les dossiers au bureau stratégie et économie (BSE) de la DAG de Pirae avant le vendredi 6 décembre 2019.

Afin de sélectionner au mieux les exploitants qui adhéreront à ce réseau, un jury a été créé. Celui-ci comprend :

- le directeur de l'agriculture ou son représentant,
- le directeur de l'EPEFPA ou son représentant,
- la présidente de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire, ou son représentant,
- la présidente de l'association SPG Bio Fetia ou son représentant,
- le coordonnateur du thème « Agriculture/forêt » du programme PROTEGE ou son représentant,
- la coordinatrice territoriale du programme PROTEGE pour la Polynésie ou son représentant.

Une visite du jury sur les exploitations candidates pourra être organisée.

Après sélection, l'engagement des candidats sera formalisé par une convention avec la direction de l'agriculture précisant les engagements de l'exploitant vis-à-vis des objectifs retenus, et les modalités d'appui apporté par le programme PROTEGE.

### Obligations de l'exploitant retenu et de la Direction de l'agriculture :

Au terme de la sélection et après visite de la ferme, chaque chef d'exploitation travaillera conjointement avec la Direction de l'Agriculture, à l'élaboration d'un document de cadrage incluant : les engagements de chaque partie, les objectifs à atteindre en termes d'intensification



agroécologique, une planification des actions à mettre en œuvre, le matériel à mobiliser et les données de suivi à collecter.

La Direction de l'Agriculture s'engagera à :

- Accompagner l'exploitant vers une intensification agroécologique de son exploitation en suivant le plan d'action et les modalités conjointement définies,
- Contribuer au financement des aménagements et des équipements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action,
- Définir les protocoles de démonstration et d'essai,
- Assurer l'analyse des données transmises,
- Restituer les analyses auprès du réseau de participants.

L'exploitant retenu s'engagera à :

- Participer aux réunions de préparation/suivi des expérimentations-démonstrations du réseau de fermes de démonstration PROTEGE,
- Réaliser les aménagements et suivre les protocoles de démonstration et d'essais arrêtés conjointement avec la DAG dans le cadre du projet,
- Renseigner et transmettre les documents de suivi technique et économique des parcelles de démonstrations et d'essais arrêtés avec la DAG,
- Entretenir le matériel et les équipements mis à disposition pour la réalisation des essais et démonstration,
- Accueillir les agents en charge de l'animation du programme PROTEGE sur l'exploitation,
- Accueillir les professionnels et le public pour des visites ponctuelles et programmées de l'exploitation.

#### Calendrier et dates clés :

- **31/10/2019 – 29/11/2019 à 12h (midi)** : Dépôt des candidatures et accompagnement pour la soumission des dossiers sur demande.
- **29/11/2019 – 04/12/2019** : analyse de la complétude et de l'éligibilité des dossiers.
- **29/11/2019 – 06/12/2019** : consultation des subdivisions de la DAG sur les dossiers déposés.
- **20/12/2019** : Délibération de la sélection (critères de sélection) et annonce des lauréats.

